



CASINO RESTAURATION

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMPTE-RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE

Des CCE EXTRAORDINAIRES du 9/02/2016 et 24/02/2016

RESTRUCTURATION SUITE SUITE SUITE

1^{ère} et 2^{ème} REUNION /INFORMATION et CONSULTATION

PROJET GLOBAL DE RESTRUCTURATION CONCERNANT 92 SALARIE(E)S

1°) Information et consultation du CCE sur le projet de mise en location gérance franchise de l'établissement CHALON Nord : Section CFDT

- Cet établissement a été ouvert en Septembre 1973.
- Rénovation en concept ALBH SOLO le 12 septembre 2014
 - Effectif : 20 salariés en CDI
 - Transfert des salariés, application de l'article L 1224 -1 du Code du Travail
 - Proposition de la Charte LGF (conditions de 2003 unilatérales de la DRH)
 - Calendrier social :
 - Information et consultation du CCE Casino Restauration des 9/02/2016 et 24/02/2016 et parallèlement.
 - Réunion du CSE de l'établissement le 17 février 2016 et 26 février 2016
 - Réunion du Personnel sur le présent projet et information sur la Charte LGF.
 - Mise en LGF 1^{er} semestre 2016.
 - DRH = Aucune demande sur la Charte LGF

VOTANTS : 19 = 8 FO / 4 UNSA / 3CGT / 2 CFDT / 1 CGC

Défavorable : 9 = 8 FO et 1 CGC

Abstention : 4 = 4 UNSA

Ne participe pas au Vote : 5 = 2 CFDT / 3 CGT

2 °) Information et consultation du CCE sur le projet de mise en Location gérance franchise de AGEN :

- Cet établissement a été ouvert au mois juin 1973.
 - Effectif : 12 salariés en CDI
 - Transfert des salariés, application de l'article L 1224 -1 du Code du Travail
 - Proposition de la Charte LGF (conditions de 2003 unilatérales de la DRH)
 - Calendrier social :
 - Information et consultation du CCE Casino Restauration des 9/02/2016 et 24/02/2016.
 - Réunion du CSE de l'établissement le 18 février 2016 et le 1^{er} mars 2016.
 - Réunion du Personnel sur le présent projet et information sur la Charte LGF.
 - Mise en LFG 1^{er} semestre 2016.
 - DRH = Aucune demande sur la Charte LGF

VOTANTS : 19 = 8 FO / 4 UNSA / 3CGT / 2 CFDT / 1 CGC

Défavorable : 9 = 8 FO et 1 CGC

Abstention : 4 = 4 UNSA

Ne participe pas au Vote : 5 = 2 CFDT / 3 CGT

3°) Information et consultation du CCE de mise en location gérance franchise de Bourg en Bresse :

- Cet établissement a été ouvert au mois juin 1976.
 - Effectif : 13 salariés en CDI
 - Transfert des salariés, application de l'article L 1224 -1 du Code du Travail
 - Proposition de la Charte LGF (conditions de 2003 unilatérale de la DRH)
 - Calendrier social :
 - Information et consultation du CCE du 9/02/2016 et 24/02/2016
 - Réunion du CSE le 16 février 2016 et le 25 février 2016.
 - Réunion du personnel sur le présent projet et information sur la Charte.
 - Mise en LGF sur le 1^{er} semestre 2016.
 - DRH = Aucune demande sur la Charte LGF

VOTANTS : 19 = 8 FO / 4 UNSA / 3CGT / 2 CFDT / 1 CGC

Défavorable : 9 = 8 FO et 1 CGC

Abstention : 4 = 4 UNSA

Ne participe pas au Vote : 5 = 2 CFDT / 3 CGT

4°) Information et consultation du CCE de CESSION en FRANCHISE du site EXINCOURT:

- Cet établissement a été ouvert au mois d'octobre 1969.
 - Effectif : 15 salariés en CDI
 - Transfert des salariés, application de l'article L 1224 -1 du Code du Travail
 - Calendrier social :
 - Information et consultation du CCE du 9/02/2016 et 24/02/2016
 - Réunion du CE le 17 février 2016 et le 3 mars 2016.
 - Mise en Franchise sur le 1^{er} semestre 2016.

VOTANTS : 19 = 8 FO / 4 UNSA / 3CGT / 2 CFDT / 1 CGC

Défavorable : 9 = 8 FO et 1 CGC

Abstention : 0 =

Ne participe pas au Vote : 9 = 2 CFDT / 3 CGT / 4 UNSA

5°) Information et consultation du CCE de CESSION en FRANCHISE du Site de NÎMES :

- Cet établissement a été ouvert au mois de mars 2003.
 - Effectif : 20 salariés en CDI
 - Transfert des salariés, application de l'article L 1224 -1 du Code du Travail
 - Calendrier social :
 - Information et consultation du CCE du 9/02/2016 et 24/02/2016
 - Réunion du CE le 23 février 2016 et le 3 mars 2016.
 - Mise en FRANCHISE sur le 1^{er} semestre 2016.

VOTANTS : 19 = 8 FO / 4 UNSA / 3CGT / 2 CFDT / 1 CGC

Défavorable : 13 = 8 FO et 1 CGC et 4 UNSA

Abstention : 0 =

Ne participe pas au Vote : 5 = 2 CFDT / 3 CGT

7°) Information et consultation du CCE sur le projet de cessation d'activité de l'établissement de GRENOBLE ECHIROLLES :

➤ La Cafétéria a été ouverte au mois de juin 2001.

Effectif : 12 salariés en CDI

- Cessation d'activité pour le 1^{er} semestre 2016.
 - Pas de possibilité sur de Concept ALBH et aucune solution viable économiquement n'est envisageable pour la reprise de ce site.
 - Information de la DRH : Engagement du maintien dans l'emploi des salarié(e)s sur le bassin du périmètre Casino Restauration d'Isère, ainsi aucun projet de licenciement économique n'est envisagé mais des propositions de reclassements sur R2C très pourvus autour de l'agglomération grenobloise.
 - Dispositif RH personnalisé d'accompagnement pour les salariés avec les mesures d'accompagnement habituelles.
- Information et consultation du CCE Casino Restauration les 9 février 2016 et le 24 février 2016.
- Information de la DRH sur des réunions générales au Personnel.
- Point à date par la DRH au CCE : Reclassement de l'ensemble des salariés sur l'autre filiale R2C / 10 salariés partiront en formation professionnelle pour adaptation.

VOTANTS : 19 = 8 FO / 4 UNSA / 3CGT / 2 CFDT / 1 CGC

Défavorable :	9 = 8 FO et 1 CGC
Abstention :	4 = 4 UNSA
Ne participe pas au Vote :	5 = 2 CFDT / 3 CGT

Point sur la situation de la Caf de Noisy-le-Grand : [Section CFDT](#)

- La DRH, nous informe de la fermeture du site, période transitoire pour nettoyage des locaux cette semaine.
- L'ensemble des salariés reclassés / 90 % sur R2C en IDF et 10% sur Casino Restauration avec 1 sur la Caf de la Défense et 2 en Cœur de Blé sur Paris.

Intervention CFDT :

La CFDT se satisfait de l'action du reclassement sur le Pôle de Casino Restauration et se félicite du maintien de l'Emploi sur ces 2 sites en fermeture et en évitant la mise en place de PSE.

Néanmoins, notre position de ne pas participer au vote sur des projets de restructuration n'est pas une posture de défiance mai, l'acte de ne pas cautionner l'accompagnement unilatérale de la DRH.

Nous devons maintenant sans plus attendre finaliser un Accord sur le maintien de l'Emploi comprenant toutes les filiales de Casino Restauration et ses diverses activités, et pas seulement sur des fermetures mais aussi sur de la réorganisation du Parc y compris la mise en LGF et les Franchises.

***Le Représentant Syndical National
Serge Nardelli***

Copie : Fédération